

Compte-rendu de la réunion publique du 24/06/2026



Rue Centrale : un point d'étape sur la circulation

Une réunion s'est tenue avec les habitants afin de faire le point sur la circulation dans la rue Centrale. Pour rappel, la rue est passée en sens unique en 2022 à la suite d'une concertation auprès des riverains. Aujourd'hui, plusieurs difficultés sont constatées : le sens interdit est régulièrement ignoré, les vitesses restent souvent trop élevées et la cohabitation entre automobilistes, piétons et cyclistes peut être compliquée.

Les services de la mairie ont présenté plusieurs éléments techniques. La largeur de la rue, comprise entre 5,30 m et 6,30 m sur la majeure partie de son tracé (avec un rétrécissement à 3,80 m dans sa partie haute), limite les possibilités d'aménagement. À cela s'ajoute l'arrivée, fin 2026, de la voie verte de la rue du Peney, qui devrait renforcer les déplacements à pied et à vélo. Quel que soit le choix retenu concernant l'emplacement du sens interdit, une modification globale de la signalisation sera nécessaire afin d'améliorer la lisibilité, la sécurité et le partage de l'espace entre tous les usagers.

Les habitants ont fait remonter plusieurs préoccupations : vitesse excessive, marquages au sol effacés, manque de visibilité à certains carrefours, détours importants pour les riverains, ainsi que le non-respect fréquent du sens interdit. Plusieurs points positifs ont également été soulignés, notamment la baisse du trafic de transit depuis le passage en sens unique et l'efficacité des plots de protection des piétons.

Au fil des échanges, une orientation s'est dégagée : déplacer le sens interdit au-dessus de la rue des Vergers afin de rétablir le double sens sur la partie basse de la rue Centrale. Cette solution semble soutenue par l'ensemble des habitants des rues du Peney et des Vergers, et ne suscite pas d'opposition majeure de la part des autres secteurs représentés.

C'est pourquoi nous vous proposons aujourd'hui de statuer entre ces deux options :

- **Déplacement du sens interdit après la rue des Vergers**
- **Maintien du sens interdit à son emplacement actuel.**

Si le résultat est représentatif (participation suffisante et large majorité pour une option), la mairie s'engage à procéder au déplacement du sens interdit ou à maintenir le sens interdit en lieu et place le cas échéant. Afin d'améliorer durablement la sécurité et la cohabitation entre tous les modes de déplacement, des aménagements cohérents sur l'ensemble de la rue seront proposés en cohérence avec l'option choisie.